

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 4

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage : 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, reconvoqué faute de quorum à la séance du 11 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Étaient absents :** RIVAS Natacha – RETORNAZ André - CLAPPIER Pascal – POIROT Marie

**Madame Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 24-04-056**

**Objet : Déclarations d'intention d'aliéner**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- vente d'un appartement de 47.30 m<sup>2</sup>, annexe, cave et casier à ski situés sur un terrain cadastré D 1571, D 1572, D 15752, D 1589, D 1614, D 1616, D 1617, D 1618 et D 1619 d'une superficie totale de 1840 m<sup>2</sup>,
- vente de terrains situés aux Granges, cadastrés C3995, C3997 et C 3790 d'une surface de 39 m<sup>2</sup>,
- vente d'un chalet situé Moulin Benjamin cadastré section K 1518 et K 1862, d'une superficie totale de 224 m<sup>2</sup>,
- vente d'un appartement de 31.29 m<sup>2</sup> situé sur un terrain lieu-dit Les Routes / Les Clots / La Borne cadastré K 1634, K 1636, K 1638, K 2129, K 2132, K 2133 d'une superficie de 10 167 m<sup>2</sup>.

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Valloire, le 19/04/2024

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

